



MES REGLES DE VIE A LA CANTINE

La cantine scolaire municipale est un service municipal qui n'a pas un caractère obligatoire et dont le fonctionnement est assuré par des agents municipaux, sous la responsabilité de Madame Le Maire. Le respect du présent règlement est une obligation pour les enfants, validé par leurs parents et les responsables légaux.

Il a été décidé d'orienter ce règlement sur 4 axes.

1. Respect, politesse et obéissance

Je suis accueilli par le personnel de la cantine, je lui dois le respect, la politesse et l'obéissance. Il en va de même pour mes camarades et le mobilier qui est mis à ma disposition.

2. Le gaspillage

Les enfants sont servis en fonction de leur demande. S'ils n'aiment pas un aliment, il ne leur sera pas servi. Cependant, pour le plat principal, nous proposons aux enfants soit la viande soit le légume. La cantine est un lieu de découvertes de certains aliments.

Les quantités sont adaptées aux besoins et aux envies de chacun. Dans ces conditions, les enfants sont invités à finir leur assiette et leur verre d'eau.

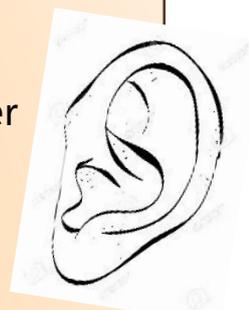


3. Le bruit

Il est demandé aux enfants de ne pas s'agiter lors du repas, de parler entre eux à voix basse, de rester assis à table le temps du repas.

Que fait-on ?

Pour sensibiliser les enfants, des oreilles de couleur sont installées dans la cantine. Une pince à linge sera placée sur l'oreille rouge si le volume sonore est trop élevé.



4. La propreté

Pour les maternelles, nous vous demandons d'apporter 4 serviettes de table étiquetées au nom de l'enfant dès le lundi. Elles seront stockées dans une boîte plastique hermétique et attribuée à chaque enfant. A la fin de chaque service, le personnel communal se chargera de mettre la serviette sale dans le cartable de votre enfant. (Merci de la récupérer chaque soir).

Pour les primaires, chaque élève doit apporter une serviette propre chaque jour. Cette serviette sera rangée dans le cartable lors du retour en classe. Le lendemain, l'élève apporte une nouvelle serviette. Nous faisons confiance à nos écoliers pour être responsables de leur serviette chaque jour de classe avec le déjeuner à la cantine.

Les enfants doivent passer aux toilettes et se laver les mains, avant de passer à table.

Ce règlement sera appliqué par l'enfant et le personnel.

Nous comptons sur les parents pour l'application de celui-ci.